

Séance du 28 mai 2024

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Revu sa délibération du 14/12/2023 décidant :

- de conclure un marché par procédure ouverte pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de la Bruyère à Blaton dans le cadre d'un projet Ureba exceptionnel ;
- de couvrir la dépense en partie sur fonds de réserve et en partie sur emprunts ;

Revu sa délibération du 28 septembre 2021 décidant de solliciter IPALLE , dans le cadre des services in house offerts aux associés, en vue d'obtenir un devis pour une mission d'auteur de projet pour l'élaboration du cahier spécial des charges, le rapport d'analyse des offres, le suivi du projet et l'obtention de subsides;

Vu la délibération du Collège communal en date du 25/10/2021 désignant IPALLE pour ladite mission ;

Vu le cahier spécial des charges, l'avis de marché et le devis estimatif des travaux d'aménagement en vue d'améliorer la performance énergétique de l'école de la Bruyère à Blaton remis par l'auteur de projet au montant de :

-pour le lot 1 : côté primaire

*remplacement des menuiseries extérieures(+ finition interne) au montant estimé de 107.327,94€ htva ou 129.886,81€ TVAC ;

*remplacement du système de chauffage et mise en conformité incendie au montant estimé de 36.484€ htva ou 44.145,64€ tvac

-pour le lot 2 : côté maternelle

*remplacement des menuiseries extérieures(+ finition interne) au montant estimé de 284.606,35€ HTVA ou 344.373,68€ TVAC ;

*mise en conformité incendie au montant estimé de 6.450€ htva ou 7.804,5€ tvac

Attendu qu'un subside de 91.347,41€ a été obtenu pour le côté maternel pour le remplacement des menuiseries extérieures ;

Attendu que ce marché peut donc être passé par procédure négociée directe avec publication préalable, conformément à l'article 41 §1er 2° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics puisque le montant est inférieur à 750.000€ ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 72203/72360.2024, projet n°20240008 du budget extraordinaire pour un montant de 642.960€;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le cahier spécial des charges, l'avis de marché et le devis estimatif des travaux d'aménagement en vue d'améliorer la performance énergétique de l'école de la Bruyère à Blaton remis par l'auteur de projet au montant de :

-pour le lot 1 : côté primaire

*remplacement des menuiseries extérieures(+ finition interne) au montant estimé de 107.327,94€ htva ou 129.886,81€ TVAC ;

*remplacement du système de chauffage et mise en conformité incendie au montant estimé de 36.484€ htva ou 44.145,64€ tvac

-pour le lot 2 : côté maternelle

*remplacement des menuiseries extérieures(+ finition interne) au montant estimé de 284.606,35€ HTVA ou 344.373,68€ TVAC ;

*mise en conformité incendie au montant estimé de 6.450€ htva ou 7.804,5€ tvac

Article 2 : de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1 2° de la loi du 17 juin 2016.

Article 3 : de transmettre la présente délibération aux différents services communaux concernés ainsi qu'à IPALLE et au pouvoir subsidiant.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET

Roger VANDERSTRAETEN